


Numéro	DL230116-MC01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Modification du temps de travail de deux postes d'agents d'entretien des écoles	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 26 janvier 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Madame Sandra DIDELOT
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Cédric HERBEAULT ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur Thomas LEVY ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 29
 Nombre de conseillers votants : 35
 Date de convocation et affichage : 20 janvier 2023
 Date de publication délibération : 27 janvier 2023
 Date de transmission au Contrôle de Légalité : 27 janvier 2023

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20230126-DL230116-MC01-DE
Date de réception préfecture : 27/01/2023

Numéro	DL230116-MC01	1/2
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

V. PERSONNEL

1. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES D'AGENTS D'ENTRETIEN DES ÉCOLES

Pour répondre aux besoins du service pour l'entretien des locaux des écoles et harmoniser le temps de travail des agents d'entretien, il est proposé de modifier le temps de travail de deux postes d'agents d'entretien.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de postes.

Pour répondre à l'objectif indiqué précédemment, il est donc nécessaire de :

- Supprimer, à compter du 01/02/2023, un emploi permanent à temps non complet de 24h30 hebdomadaires d'Adjoint Technique,
- Créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet de 27 heures hebdomadaires d'Adjoint Technique.

- Supprimer, à compter du 01/02/2023, un emploi permanent à temps non complet de 21h00 hebdomadaires d'Adjoint Technique,
- Créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet de 24h30 heures hebdomadaires d'Adjoint Technique.

Ces modifications engendrant une augmentation de plus de 10% du temps de travail, elles ont été soumises à l'avis du Comité technique du 24 janvier 2023 qui a émis un avis favorable.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des effectifs en ce sens,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget.**

Numéro	DL230116-MC01	2/2
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME